



VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC



RADD

Rapport annuel de développement durable

2025

 OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



La Baule-Escoublac vue du ciel

Édito

En 2024, la Ville de La Baule-Escoublac, en lien avec le surclassement de sa population la portant au rang des communes de « 80 000 à 150 000 habitants », présentait son premier Rapport Annuel de Développement Durable.

Cette première version donnait à voir la feuille de route de l'ordonnance politique relative aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, piliers du développement durable. Elle venait surtout confirmer une orientation engagée depuis plusieurs années sur la nécessaire réflexion portant sur les impératifs liés à la position sociologique, géographique et aux moyens financiers qui sont ceux de La Baule-Escoublac.

Le document qui vous est présenté, au titre de l'année 2025, poursuit cette démarche initiée et se décline à travers trois axes forts, qui constituent l'architecture de l'organigramme des services de la Ville.

Le premier a trait aux services rattachés à la Direction Générale des Services pour aborder des éléments relatifs aux ressources humaines de la collectivité et à l'accueil des tout petits dans les structures d'accueil du jeune enfant.

Les services de la Direction Générale Adjointe en charge des Affaires juridiques, de l'Administration générale et de la Jeunesse présentent eux des actions en lien avec la vie associative, la simplification administrative et la dématérialisation, ou encore ce qui a trait à la vie scolaire, vue dans une acception transversale.

Enfin, la Direction Générale Adjointe en charge de la Qualité et de l'Aménagement du Cadre de Vie propose une orientation tournée vers le domaine environnemental avec la maîtrise des énergies (fluides, eau, éclairage, etc.), la biodiversité ou encore les mobilités douces comme l'électrification des mobilités.

Ce Rapport prend appui sur de nombreux indicateurs mettant en lumière l'activité concrète menée par les équipes avec des éléments budgétaires forts et volontaires, et une projection sur l'avenir et la suite des actions, ce qui démontre que l'inflexion du développement durable, au-delà des interventions en cours, porte des objectifs à la fois quotidiens mais aussi pluriannuels.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Rapport Annuel du Développement Durable 2025.

Éric CHAPAYS

Directeur Général des Services

Sommaire

Des actions multi-services

▶ Action 1 : Renforcer la proximité des agents avec leur direction des ressources humaines	1
▶ Action 2 : Mise en place d'un magasin dédié aux vêtements de travail et aux Équipements de Protection Individuelle (EPI)	2
▶ Action 3 : Mise en place de la démarche SAFE-LI	3
▶ Action 4 : Dématérialisation des dossiers de réservation des salles communales – Service Vie associative	4
▶ Action 5 : Création d'une Maison de la Vie associative Antoine de Saint-Exupéry	5
▶ Action 6 : Gestion des dossiers de candidatures uniquement par voie dématérialisée extension aux manifestations et aux événements	6
▶ Action 7 : L'Art et la Culture accessibles à tous	7
▶ Action 8 : Simplification des démarches administratives	8
▶ Action 9 : La Réserve Communale de Sécurité Civile	9
▶ Action 10 : Les journées de l'environnement	10
▶ Action 11 : Un mobilier de restauration scolaire ergonomique, alliant QVCT et confort pour les écoliers	11
▶ Action 12 : Tri sélectif et geste collectif	12
▶ Action 13 : Économiser les consommations d'eau potable	13
▶ Action 14 : Réduire les consommations d'électricité	14
▶ Action 15 : Économiser les consommations de gaz	15
▶ Action 16 : Synthèse du décret tertiaire	16
▶ Action 17 : Des pratiques différenciées pour favoriser la biodiversité en ville	17
▶ Action 18 : Réduire l'imperméabilisation des sols	18
▶ Action 19 : Surveiller et réguler les espèces invasives et nuisibles	19
▶ Action 20 : Animer des ateliers pédagogiques en milieu scolaire	20
▶ Action 21 : Gérer le patrimoine arboré public et privé	21
▶ Action 22 : Protéger et gérer les zones humides urbaines	22
▶ Action 23 : Améliorer la gestion des déchets urbains	23
▶ Action 24 : Révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de La Baule-Escoublac : renforcer la protection du patrimoine paysager et architectural pour une ville-jardin durable	24
▶ Action 25 : Guide d'accompagnement des projets urbains	25
▶ Action 26 : Naissance d'un éco-quartier : orientation d'aménagement et de développement du Ménigot	26
▶ Action 27 : Gestion de l'eau pluviale dans les aménagements de voirie	27
▶ Action 28 : Un réseau de recharge pour véhicules électriques ou hybrides	28
▶ Action 29 : Une mobilité douce	29

Action 1 : Renforcer la proximité des agents avec leur direction des ressources humaines

OBJECTIFS

1. Recréer le lien de confiance entre les ressources humaines et les agents.
2. Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants.
3. Rendre chaque agent acteur de sa carrière.

INDICATEURS PRINCIPAUX

Chiffres clés, évolution, tendances statistiques,

Budget formation :

2023 : 54 000 €

2024 : 87 000 €

2025 : 80 000 €

2026 : 85 000 €



Description de l'action

La direction des ressources humaines a engagé une nouvelle dynamique tournée vers la proximité avec les agents. L'objectif est de mieux les accueillir et de leur transmettre des outils pour devenir acteurs de leur parcours professionnels : formations, préparations aux concours, accompagnement pour des évolutions ou réorientations professionnelles.

Choix des objectifs

Les collectivités, dont la Ville de La Baule-Escoublac, souhaitent refondre leur manière de recruter et de fidéliser leurs agents. Pour renforcer son attractivité, la collectivité travaille sur sa marque employeur, dans le cadre du lancement du projet d'administration 2026-2032 : accueil des nouveaux arrivants, la signature de la charte Triple E (Entreprise Engagée pour l'Emploi), la qualité de vie, les conditions de travail et l'accompagnement tout au long de la carrière des agents.

Les attendus

Les actions mises en place par la collectivité devraient :

- ▶ Accroître la visibilité et l'attractivité de la collectivité.
- ▶ Valoriser les offres pour susciter l'intérêt.
- ▶ Encourager les agents à s'investir et s'engager sur le long terme.
- ▶ Promouvoir la qualité de vie au travail.

Perspectives à venir

Dans les mois et années à venir, la collectivité ambitionne de renforcer son rayonnement professionnel sur son territoire et au-delà. Les objectifs sont d'augmenter le nombre de candidatures sur les postes vacants, de fidéliser les agents recrutés et en poste, de développer les opportunités de formation et d'évolution professionnelle en interne voire vers d'autres collectivités.

Budget éventuel

Le budget de la formation tout au long de la carrière est en constante évolution depuis 2022 pour accompagner les agents dans leur évolution professionnelle et de carrière.

Synthèse et bilan

Les actions mises en place portent déjà des résultats perçus positivement par les agents :

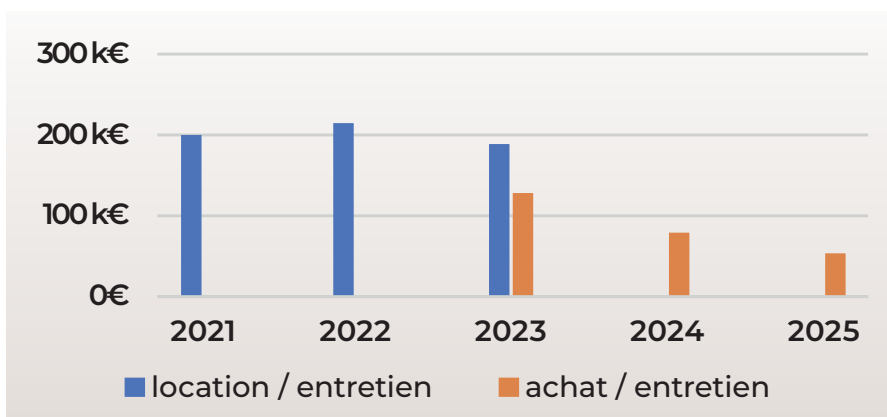
- ▶ Permanences RH dans les services.
- ▶ Arrivée d'une chargée de recrutement.
- ▶ Sensibilisation aux addictions.
- ▶ Formation à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- ▶ Séminaire d'accueil des nouveaux arrivants.

Les agents de la collectivité font des retours très positifs sur ces actions.

Action 2 : Mise en place d'un magasin dédié aux vêtements de travail et aux Équipements de Protection Individuelle (EPI)

OBJECTIFS

1. Disposer d'un local dédié pour une meilleure gestion de stock saisonnier.
2. Commander au juste besoin grâce à la mise en place d'un vestiaire.
3. Maîtriser la qualité et les coûts.



Évolution des dépenses en fonctionnement



Magasin EPI & vêtements de travail.

Contexte

Jusqu'en 2023, la collectivité fonctionnait en location / entretien pour ses vêtements professionnels. Dans le courant de l'année 2023, la collectivité a décidé de passer, d'une part, un marché d'achat de vêtements professionnels et d'EPI et, d'autre part, un marché réservé à l'entretien de ses vêtements. À l'issue du marché de location/entretien, la collectivité a récupéré du prestataire sortant, l'ensemble de ses vêtements logotés. S'est alors posée la question du devenir de ses vêtements pour la plupart en bon état.

Par ailleurs, la mise en place du nouveau marché a nécessité de passer commande de nouveaux trousseaux pour les agents. À réception de ces derniers, la collectivité s'est retrouvée confrontée à des problèmes de standard de tailles et de coupes des nouveaux vêtements.

Descriptif de l'action

À l'issue du marché de 2022, le stock de vêtements non amortis en location était important et plus

d'actualité en termes de logo et de trousseau. Pour autant, la majorité des vêtements étaient encore en bon état voire quasi-neufs. Dans un souci de réemploi et d'économie, il a été décidé de dédier ces vêtements aux saisonniers. Aujourd'hui nous disposons d'un stock suffisant, clairement identifié pour équiper tous les ans l'ensemble de nos saisonniers sans avoir recours à de nouveaux achats.

Pour les nouveaux agents titulaires bénéficiant des nouveaux trousseaux et afin d'éviter les erreurs de taille dans les commandes, il a été mis en place un « vestiaire » qui recense tous les vêtements dans toutes les tailles, ce qui permet de faire des essais avant de passer commande, et ainsi s'assurer que le trousseau sera parfaitement ajusté.

Les attendus

- Réemploi des anciens vêtements à destination de l'équipement des saisonniers.
- Maîtrise de la qualité grâce au recours à un marché d'achat et non plus de location.

- Maîtrise du coût grâce au recours à un marché réservé à l'entretien des vêtements.
- Maîtrise des achats grâce à des commandes sur essai évitant les erreurs de taille sur des vêtements non repris car logotés et nominatifs.

Budget éventuel

Rachat des vêtements en location non amortis à la date de fin du marché et prévu contractuellement en 2023 : 52 375€.

Aménagement du magasin (travaux réalisés en régie + achat de rayonnage 6 700€).

Synthèse et bilan

Le changement de dogme en 2024, quant à la gestion des vêtements professionnels aura permis une économie moyenne de 57% sur les dépenses de fonctionnement, tout en maîtrisant le niveau de qualité des vêtements en ayant recours à l'achat direct auprès des revendeurs.

Action 3 : Mise en place de la démarche SAFE-LI

OBJECTIFS

1. Réduire l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement et la santé.
2. Développer une démarche éco-responsable.
3. Porter une réflexion sur l'équipement et les matériaux utilisés au quotidien par les professionnels exerçant auprès de jeunes enfants.

INDICATEURS QUALITATIFS

Évolution et tendances

- Réduction de l'exposition aux polluants chimiques (produits d'hygiène, de nettoyage des locaux, etc.)
- Limitation de l'exposition à certaines substances chimiques (tests et audits réguliers)



Multi-accueil de La Baule-Escoublac.

Description de l'action

L'engagement SAFE-LI, supervisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), permet d'accompagner la modification des pratiques relatives à la santé environnementale à l'échelle du multi-accueil « Les petits grains de sable », et ce, à titre expérimental.

Cet engagement vise essentiellement à intégrer une démarche de réduction des expositions aux polluants chimiques dans les établissements accueillant de jeunes enfants.

Les attendus

Tous les achats et les projets sont pensés à travers cette démarche qui devient le socle de notre action au quotidien (projet pédagogique, projet d'établissement, achats de produits, utilisation des matériaux, etc.).

De même, la qualité de l'air sera mesurée avec plus d'efficacité grâce à des dispositifs idoines.

Perspectives à venir

Cette démarche a vocation à s'élargir au pôle petite enfance (crèche familiale et relais petite enfance) et, par extension, à l'ensemble des services du CCAS (Résidence Bôle Eden, Siège, etc.).

Budget éventuel

- Accompagnement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à titre gratuit.
- Coût des produits écolabellisés et conformes.

Synthèse et bilan

Cette démarche repose sur un travail transversal avec de nombreux services (soutien de la Direction du CCAS, accompagnement par les services techniques, prise en compte par le service "marchés et achats", etc.).

De nombreux matériaux ont d'ores et déjà été changés car ils ne convenaient pas (peinture, paillettes, mousses, etc.). L'évaluation interne a fait ressortir de nombreux axes d'amélioration.

Par exemple, de façon pratique, la pâte à modeler est maintenant réalisée par les professionnels directement avec des produits du quotidien (farine, huile, etc.) vérifiés et certifiés.

Action 4 : Dématérialisation des dossiers de réservation des salles communales – Service Vie associative

OBJECTIFS

1. Réduire l'impact environnemental lié aux impressions papier.
2. Améliorer l'accessibilité et la traçabilité des dossiers de réservation.
3. Simplifier le processus pour les associations et particuliers via un portail en ligne.

INDICATEURS QUANTITATIFS RÉSERVATIONS DE SALLES

2 052 réservations associatives + 517 autres tiers en 2025 soit total 2 569.

2569 réservations dont **2052** associatives et **517** autres tiers

640 € Économisés par an*

* Prix moyen d'une ramette à papier : 5€

72 réservations en ligne sur le portail citoyen en 2025, soit **+ 620 %** (au 31/12/2025)

Description de l'action

Avant 2025, la gestion des réservations de nos salles communales reposait en majorité sur des dossiers papier comprenant : formulaire PDF, pièces justificatives (assurance, plan), échanges de courriels et règlement intérieur.

Cette méthode posait question et présentait plusieurs limites :

- **Impact écologique** : forte consommation de papier (~10 pages par dossier).
- **Accessibilité réduite** : dossiers physiques difficiles à consulter à distance, notamment après le déménagement du service en janvier 2025.
- **Archivage numérique** : ce système organisationnel nous a demandé début d'année de scanner les documents papier des dossiers pour les mettre sur le serveur.

Depuis l'été 2025, le service Vie associative a mis en place une organisation dématérialisée différente :

- en implémentant le stockage numérique des documents reçus,
- en supprimant les impressions,
- en misant sur les outils numériques de la collectivité via les démarches en ligne et le Portail citoyen, en remplacement des formulaires PDF à compléter.

Afin de permettre cette transition, les usagers sont accompagnés et guidés avec une communication renforcée dès juin 2025. Par ailleurs, une assistance personnalisée est proposée aux personnes rencontrant

des difficultés relatives aux moyens numériques afin de garantir l'inclusion de tous les publics.

Cette évolution améliore la fluidité des échanges, la transparence et la réactivité du service.

Contribution au développement durable

Cette initiative contribue directement aux objectifs de développement durable en réduisant la consommation de ressources telles que le papier, l'encre et l'énergie nécessaire à l'impression. Elle limite également la production de déchets, puisque moins de documents doivent être archivés ou détruits. En favorisant la dématérialisation, le projet améliore l'accessibilité et permet un accompagnement des usagers pour éviter la fracture numérique.

Enfin, la consultation des dossiers à distance réduit les déplacements physiques, ce qui diminue l'empreinte carbone liée aux trajets.

Avancées du projet

Depuis juin 2025, la dématérialisation des dossiers de réservation est pleinement opérationnelle. Le service Vie associative assure une communication continue auprès des associations et des particuliers pour promouvoir ce nouveau mode de fonctionnement.

INDICATEURS QUALITATIFS

- Gain de temps pour les agents (consultation immédiate).
- Gain de place pour la gestion des dossiers papiers
- Meilleure traçabilité et historique des demandes.
- Satisfaction accrue des associations (simplification des démarches).



Action 5 : Création d'une Maison de la Vie associative Antoine de Saint-Exupéry

OBJECTIFS

1. Favoriser l'égalité d'accès aux services municipaux pour toutes les associations, quels que soient leur taille et leur domaine d'activité.
2. Promouvoir l'engagement bénévole et la coopération inter-associative.

INDICATEURS QUANTITATIFS

180 associations locales accompagnées par le service Vie associative.

52 associations consultées lors de la concertation initiale (nov. 2024 – janv. 2025).

Nouveaux équipements :

3 salles de réunion,
1 auditorium (106 places),
espaces partagés mis à disposition.

INDICATEURS QUALITATIFS

- Création d'un guichet unique pour les associations et proposition de prise de rendez-vous les mardis et jeudis après-midi.
- Nouveaux espaces à disposition du tissu associatif local en 2025.
- Renforcement du lien social et de la coopération entre associations.
- Meilleure connaissance et lien avec les associations.

Description de l'action

Avant 2025, les associations disposaient de locaux répartis sur le territoire baulois et nos six quartiers. La Maison de la Vie Associative Antoine de Saint-Exupéry, inaugurée le 20 juin 2025, vient enrichir l'offre municipale avec un nouveau bâtiment à disposition, situé à proximité de la salle des fêtes des Florales et du Complexe sportif Jean Gaillardon, favorisant la convivialité et les synergies inter-associatives.

La **Maison de la Vie Associative** propose un **guichet d'information complet** pour accompagner les associations dans leurs démarches administratives et leurs projets.

Elle met à disposition **des espaces mutualisés**, tels que des salles de réunion, un futur espace de travail partagé et de détente favorisant les échanges. Les associations bénéficient également de services gratuits, comme un accès Wi-Fi sécurisé et un ordinateur en libre-service.

Enfin, la Maison joue un rôle clé dans **l'animation et la communication**, grâce à un annuaire associatif (sur le site de la Ville), un guide papier édité tous les deux ans et la diffusion des événements associatifs sur les supports municipaux.

Les associations locales peuvent utiliser les nouveaux **panneaux d'affichage d'expression libre**, mis à disposition par la Ville de La Baule-Escoublac à l'été 2025, pour promouvoir leurs événements et activités.

Contribution au développement durable

La création de la Maison de la Vie Associative Antoine de Saint-Exupéry favorise la réduction des inégalités en offrant un accès facilité aux services municipaux pour toutes les associations bauloises, quels que soient leur domaine et leur taille. La Maison de la Vie Associative favorise l'équité sociale et la mutualisation des ressources, limitant la multiplication des infrastructures. Sa localisation stratégique réduit les déplacements et donc l'empreinte carbone. Elle accompagne la



Maison de la Vie associative Antoine de Saint-Exupéry.

transition numérique avec des outils dématérialisés, diminuant la consommation de papier tout en garantissant l'inclusion des associations aux moyens numériques.

Avancées du projet

La Maison de la Vie associative est opérationnelle et poursuit le développement des services de proximité.

Pour 2026, nous travaillons sur un plan de formation sur les sujets associatifs (concertation auprès des associations à l'été 2025 pour délimiter les sujets) et l'adhésion au Réseau des Maisons des associations nationales, pour mieux informer les associations, former nos agents et garantir un service de qualité à nos visiteurs.

Les services seront développés au fur et à mesure et en concertation avec les associations afin de répondre au mieux aux enjeux et besoins.

Action 6 : **Gestion des dossiers de candidatures uniquement par voie dématérialisée - Extension aux manifestations et aux événements**

OBJECTIFS

1. *Responsabiliser les usagers, exposants, artistes et prestataires participants à des événements sur l'impact écologique vis-à-vis des impressions inutiles.*
2. *Limiter les impressions de documents.*
3. *Encourager la dématérialisation.*

INDICATEURS QUALITATIFS

Chiffres clés, évolution,

95 dossiers dématérialisés pour les Nocturnes au Marché 2025

20 dossiers d'hébergements saisonniers

PERSPECTIVES 2026

Chiffres clés, évolution,

30 dossiers dématérialisés pour la fête de la musique

20 dossiers d'hébergements saisonniers

30 dossiers dématérialisés pour Halloween

Description de l'action

Imposer une dématérialisation des dossiers de candidatures sur les animations et événements de la Direction du commerce.

Outil : « Mes démarches en ligne » en lien avec la Direction de la démocratie participative, relations citoyennes et vie associative.

Motif du choix des objectifs

Développer une gestion plus vertueuse des animations et événements. Ancrer l'idée qu'il est indispensable de réduire les impressions non essentielles.



mesdemarches.labaule.fr

Les attendus

Les attendus sont d'incliner vers une baisse concrète d'impression de dossiers autant que des dépôts de dossiers à l'accueil de la Mairie ; les personnes se déplaçant souvent par moyen motorisé.

Par ailleurs, cette action permet d'éviter les doubles voire triples impressions dans les cas d'oublis ou d'erreurs dans le dossier des candidats. En effet les dossiers déposés en mairie peuvent comprendre de nombreuses erreurs, à contrario de ceux déposés en ligne qui ne sont acceptés qu'à la condition d'être complets et signés.

Perspectives

La perspective est d'étendre le dispositif à l'ensemble des événements et d'accompagner les usagers, artistes, prestataires et commerçants dans cette démarche, en valorisant la dématérialisation à la faveur des échanges numériques.

Synthèse et bilan.

En 2025, l'opération « Un saisonnier baulois, je l'accueille chez moi ! », ne comptabilise pas moins de 20 dossiers en ligne d'hébergeurs potentiels (le reste se faisant directement par téléphone).

Par ailleurs la Direction du Commerce a comptabilisé la création de plus de 80 dossiers dématérialisés concernant l'inscription des exposants pour les Nocturnes au Marché 2025, ainsi que 15 autres concernant la présence d'artistes et/ou prestataires.

Action 7 : L'Art et la Culture accessibles à tous

OBJECTIFS

1. Développer la médiation et l'éducation artistiques et culturelles.
2. Développer les partenariats avec les structures éducatives et sociales.
3. Proposer des offres culturelles adaptées aux différents publics.

INDICATEURS QUANTITATIFS

6 agents du service en contact avec le public, dont un dédié à la médiation de tous public et des groupes (musée Boesch et Chapelle Sainte-Anne)

4 actions hebdomadaires en faveur du public pour la bibliothèque (bibliobus, portage à domicile)

472 bénéficiaires d'accueil de groupe dans les structures culturelles (bibliothèque, musée, Chapelle) en 2025

1 exposition hors les murs

INDICATEURS QUALITATIFS

Bilan des partenaires bénéficiaires de services culturels (écoles, résidence sénior, acteurs sociaux...)

Description activité

La municipalité s'est engagée à développer les animations et la culture en général et à favoriser sa transmission auprès de tous les publics baulois.

Les équipements culturels municipaux (bibliothèque, musée Boesch, Chapelle Sainte-Anne...) proposent à cet effet des actions et des accueils adaptés aux différents publics (personnes âgées, personnes éloignées de la culture ou public jeune...).



Salon de lecture de la Bibliothèque Henri Queffelec.

Motif du choix des objectifs

La municipalité s'est engagée à poursuivre le déploiement de l'offre artistique et culturelle.

Aussi, les agents du service vont à la rencontre des habitants pour permettre à chacun d'accéder à l'offre de lecture proposée et, par ce biais, renforcer le lien social avec les plus isolés (bibliobus, portage à domicile, ...).

La volonté est ainsi de poursuivre et de développer le lien culturel avec les écoles, les structures sociales ou médico-sociales, les établissements pour les aînés... L'ambition est de proposer des offres adaptées au regard des contenus et d'assurer un accueil adéquat à leur public respectif, une solidarité et une équité territoriale. Le croisement des publics

est également recherché au travers d'actions transversales interservices afin de renouveler les publics et d'attirer les publics dits empêchés. Les expositions et les actions hors les murs et le développement de l'artothèque sont ainsi prévus.

Perspectives

- ▶ Développer les temps de médiation vers l'ensemble des publics baulois et autres.
- ▶ Communiquer spécifiquement sur ces services.
- ▶ Renforcer les partenariats avec les différentes structures du territoire d'accompagnement social ou du grand âge pour toucher tout leur public.
- ▶ Développer le service de l'artothèque.
- ▶ Développer l'éducation artistique et culturelle à destination des écoles, collèges, lycées, crèches...

Action 8 : **Simplification des démarches administratives**

OBJECTIFS

1. *Dématérialiser les procédures.*
2. *Supprimer les photocopies (numérisation des pièces justificatives).*
3. *Réduire les déplacements des usagers (démarches accessibles 24h/24 en ligne).*
4. *Créer une dynamique positive autour du développement durable et du tri.*
5. *Promouvoir les gestes éco-responsables au quotidien.*

INDICATEURS PRINCIPAUX

- **Écologique** : réduction de l'usage du papier et limitation des déplacements.
- **Économique** : diminution des coûts de photocopie et des frais postaux.
- **Disponibilité** : démarches simplifiées, plus rapides, accessibles à tout moment, avec un accueil physique allégé et recentré sur les situations complexes.

INDICATEURS QUALITATIFS

- Gain de temps significatif pour les usagers : traitement en 10 minutes contre 20 à 30 minutes auparavant.
- Réduction des files d'attente en mairie, grâce au désengorgement lié à la dématérialisation.
- Diminution drastique de l'usage du papier, des photocopies et des envois postaux.
- Amélioration de la traçabilité et de la sécurisation des dossiers grâce à l'archivage numérique.

Description de l'action

Dans une logique de modernisation du service public et de transition écologique, la Ville de La Baule-Escoublac poursuit la dématérialisation complète de ses démarches administratives.

Cette action vise à faciliter l'accès des usagers aux services municipaux, tout en réduisant significativement l'usage du papier, les délais de traitement et les déplacements en mairie.

1- Des démarches 100 % en ligne, rapides et accessibles : la mise en place de nouveaux outils numériques permet désormais un traitement plus fluide et plus rapide des demandes administratives :

- ▶ **COMEDDEC inter-mairies** : les échanges d'actes d'état civil entre communes sont désormais instantanés. Ce dispositif supprime les transmissions par courrier, réduit les délais et limite les coûts de traitement.
- ▶ **Pré-demandes CNI et passeports** : l'utilisateur prépare son dossier en ligne via l'ANTS avant son rendez-vous. Le temps de passage au guichet est ainsi divisé par deux : moins de 10 minutes aujourd'hui, contre 20 minutes auparavant.
- ▶ **Recensement citoyen** : les jeunes de 16 à 25 ans accèdent à une plateforme sécurisée permettant une transmission directe au Service National.
- ▶ **Listes électorales** : l'inscription ou la modification peut désormais être faite en ligne, en lien direct avec «service-public.fr».
- ▶ **Certificats de décès** : la transmission est désormais intégralement dématérialisée, garantissant un traitement plus rapide et plus fiable.

2- Suppression des photocopies et réduction massive du papier : la

démarche s'accompagne d'un effort important pour limiter l'usage du papier : numérisation systématique des pièces justificatives grâce à un scanner dédié au guichet, archivage électronique de plusieurs types de dossiers (funéraires, électoraux, etc.), la suppression de la quasi-totalité des impressions et formulaires papier. Les usagers reçoivent leurs documents par courriel sécurisé ou via leur compte en ligne.

3- Moins de déplacements = moins d'émissions de CO₂ : la dématérialisation contribue également aux objectifs environnementaux de la collectivité. Le guichet physique est désormais réservé aux situations complexes ou aux usagers sans accès internet ; les démarches étant accessibles 24h/24 depuis le domicile, les déplacements en mairie sont largement réduits.

4- Un accompagnement renforcé des agents : les agents municipaux ont été formés à l'ensemble des nouveaux outils :

COMEDDEC, ANTS, procédures de numérisation et d'archivage électronique. Cette montée en compétences permet une prise en main fluide et homogène des dispositifs.

Difficultés anticipées

Une résistance au changement peut être constatée chez certains usagers habitués aux démarches papier. Pour y répondre, la Ville s'appuie notamment sur l'intervention d'un écrivain public chargé d'accompagner les publics les plus éloignés du numérique.

Action 9 : La Réserve Communale de Sécurité Civile

OBJECTIFS

1. *Soutenir la sécurité civile.*
2. *Intervenir sur des actions de sensibilisation, de prévention et d'alerte.*
3. *Participer à la remise en état post-crise.*

INDICATEURS QUANTITATIFS

27 réservistes

Chaque réserviste est engagé sur une période de **2 ans** qui peut être renouvelée avec son accord.

Description de l'action

- Instaurée par délibération du conseil municipal en 2020, la RCSC est un outil de mobilisation civique, créée par la loi de modernisation de la sécurité civile (2004).
- Constituée de citoyens volontaires et bénévoles, elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

Objectifs

- La Réserve Communale de Sécurité Civile a pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières.
- Hors crise, la RCSC peut mener des actions de sensibilisation de la population et de maintien du caractère opérationnel.
- En crise, la RCSC participe à la cellule de crise sous la direction du Dispositif Opérationnel de Sécurité (DOS) si le Plan Communal de sauvegarde (PCS) est activé / alerte la population / évacue de façon préventive les personnes et les biens / devient un appui logistique aux opérations de secours / a un rôle de surveillance.
- Post crise : la RCSC soutient la population et aide au nettoyage et la remise en état.

Principes directeurs

La RCSC favorise la participation de tout citoyen à ses missions, dans un cadre collectif. Elle concourt au renforcement du lien social en favorisant la mixité sociale. Les domaines d'actions de la RCSC recouvrent des champs d'actions variés : la solidarité, la citoyenneté, la sécurité ou les interventions d'urgence en situation de crise, mais également, l'éducation, la culture, la mémoire civique, la santé, l'environnement, le sport ou la coopération internationale.

Description de l'activité en 2024 – 2025

Les missions réalisées sont :

- La formation aux premiers secours adaptés aux animaux

où les thèmes abordés ont été : l'alerte, la contention de l'animal, le dégagement d'urgence, l'étouffement et l'arrêt respiratoire.

- Vigie forêt : le maire a déployé un plan de prévention pour son domaine forestier. L'objectif était d'effectuer des rondes pédagogiques, sensibiliser les comportements à risques et signaler tout départ d'incendie, sous le contrôle de la police municipale.
- Cérémonie de Croix de Lorraine : la mission était d'accueillir le public et d'assurer la gestion de flux des personnes vers l'espace dédié à la cérémonie. Les réservistes ont participé à la cérémonie.



Réserve Communale de Sécurité Civile

Action 10 : Les journées de l'environnement

OBJECTIFS

1. Sensibiliser les enfants à l'importance du tri des déchets.
2. Montrer les coulisses des services de la ville qui œuvrent à la propreté publique.
3. Prendre conscience de la pollution et la préservation des espaces publics.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Chiffres clés, évolution, tendances statistiques,

159 participants aux ramassages des déchets aux abords des écoles.

4 écoles du territoire mobilisées sur la visite de la propreté urbaine.



Description de l'action

Depuis plusieurs années, la Direction enfance et jeunesse en lien avec le service Propreté urbaine propose des circuits découvertes de la Ville pour sensibiliser les enfants à la pollution. Cette action est complétée par une visite des locaux du service de la Propreté où les enfants peuvent voir les machines en fonctionnement.

Motif du choix des objectifs

Les enfants sont les citoyens de demain. Plus ils sont sensibilisés petits, plus ils acquièrent des réflexes écologiques au fil de leur scolarité. En sensibilisant les enfants, la commune tente de sensibiliser les parents et les grands-parents et ainsi éviter les gestes d'incivilité tels que les déchets organiques sur les trottoirs ou toutes autres pollutions susceptibles de nuire au bien vivre ensemble.

Les attendus

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable, avec pour objectifs :

- La valorisation des déchets : où vont-ils et que deviennent-ils ?

- La sensibilisation des enfants à la pollution dans leur ville, en dehors de murs de l'école.
- L'éducation inversée, l'enfant devient l'enseignant pour son entourage.

Perspectives

La Direction Enfance-Jeunesse et la Propreté urbaine réitèrent ces actions chaque année scolaire. Les circuits de collecte avec les enfants aux abords des écoles sont redessinés et réactualisés. La visite de la propreté urbaine est enrichie d'activités ludiques qui varient d'année en année et se fait en partenariat avec Cap-Atlantique.

Aussi, Le PEDT (Projet Éducatif de Territoire) trace le chemin vers de nouvelles actions à imaginer et mener vers cet enjeu de plus en plus important qu'est la protection de l'environnement.

Budget

2 000 euros investis entre les transports, les animations et l'achat de matériel pédagogique.

INDICATEURS QUALITATIFS

Chiffres clés, évolution, tendances statistiques,

- Synergie des services pour lutter contre la pollution.
- Meilleure connaissance de la signalétique, du matériel et des machines par les enfants
- Valorisation des métiers et agents de la propreté publique.

Action 11 : Un mobilier de restauration scolaire ergonomique, alliant QVCT et confort pour les écoliers

OBJECTIFS

1. Favoriser le bien-être au travail des agents lors du déjeuner des enfants.
2. Baisser significativement le niveau sonore dans les restaurants scolaires.
3. Augmenter le niveau d'autonomie des enfants.
4. Limiter les risques de troubles musculosquelettiques chez les agents de restauration grâce à la réduction du poids du mobilier.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Chiffres clés, évolution, tendances statistiques,

40 agents de la Vie Scolaire

76 tables de restaurant scolaire

462 chaises de restauration

42 tables (salles et ateliers)



INDICATEURS QUALITATIFS

- Diminution des nuisances sonores dans les restaurants scolaires
- Optimisation des temps d'entretien
- Baisse des arrêts de travail
- Modularité des ateliers et salles dotées de tables



Description de l'action

Depuis 2023, la Direction Enfance Jeunesse a déployé dans ses restaurants scolaires un mobilier adapté aux enfants avec embouts de protection sur les chaises, facile à nettoyer, avec une bonne stabilité pour les chaises, et leurs coques adaptées aux différents âges (maternelle et élémentaire) ;

- Un mobilier pensé pour la prévention des troubles musculosquelettiques du personnel appelé à le déplacer tous les jours dans le cadre des procédures de nettoyage.
- Un matériel pouvant être rangé facilement (notamment les tables qui sont sur roulettes et rabattables) : en enfilade, à l'horizontale ou à la verticale pour à encore faciliter le nettoyage des sols.
- Des chaises légères (3,5Kg) qui disposent d'un appui sur table pour le nettoyage intégral du sol.
- Les tables et chaises de maternelle conçues à une hauteur suffisante de manière à éviter aux Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) de trop se maintenir en position basse et opter pour des postures plus

ergonomiques au quotidien.

- Un mobilier qui limite les nuisances sonores et absorbe en partie les bruits ambiants.
- Des ateliers et salles des maîtres dotés de tables avec plateaux rabattables, sur roulettes, permettant une modularité de l'aménagement et une facilité d'entretien.

Perspectives

En 2023, le restaurant scolaire des PLEIADES était doté de ce mobilier, puis, en 2024, TANCHOUX- LES ERABLES (en partie) et enfin les écoles de PAUL MINOT, TANCHOUX- LES ERABLES (2^e partie) et BOIS-ROBIN ont également été dotées de ce mobilier ;

En 2026, les écoles les PLEIADES et BOIS ROBIN seront équipées de nouvelles tables pour les classes et ateliers.

Budget

130 000 euros (112 000€ de mobilier de restauration et 18 000€ de tables pour les classes et ateliers des écoles).

Action 12 : Tri sélectif et geste collectif

OBJECTIFS

1. Sensibiliser les enfants à l'importance du tri des déchets alimentaires.
2. Créer une dynamique positive autour du développement durable et du tri.
3. Promouvoir les gestes éco-responsables au quotidien.

INDICATEURS PRINCIPAUX

Chiffres clés, évolution, tendances statistiques,

En 2025 :

8,4 tonnes de biodéchets alimentaires détournés des ordures ménagères

Baisse progressive de ces biodéchets



INDICATEURS QUALITATIFS

Chiffres clés, évolution, tendances statistiques.

- Meilleures compréhensions des enfants à travers des supports visuels adaptés.
- Bonne coordination du personnel municipal et de l'éducation nationale pour soutenir la démarche.

Description de l'action

Depuis 2022, la Ville de La Baule-Escoublac s'est engagée dans une démarche de développement durable en sensibilisant les enfants et les professionnels des 4 sites scolaires publics au tri des déchets, à la notion de gaspillage alimentaire et au recyclage des matériaux. Les 1000 élèves, de la maternelle au CM2 sont donc concernés par ces actions de sensibilisation qui leur apporteront les clefs pour être les futurs citoyens de demain, protéger leur planète et réduire l'empreinte carbone.

Motif du choix des objectifs

Consciente des enjeux environnementaux et de la problématique des déchets, la commune, en partenariat avec la Société Publique Locale (SPL) de la restauration s'est engagée activement dans la mise en place d'actions visant à améliorer le tri des déchets et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les attendus

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable, avec pour objectifs :

- ▶ Réduire l'impact écologique des activités quotidiennes.
- ▶ Sensibiliser les enfants et les professionnels aux gestes éco-responsables.
- ▶ Valoriser les déchets par le recyclage et la réutilisation.
- ▶ Promouvoir une consommation responsable pour limiter le gaspillage.

Perspectives

La SPL et la ville de La Baule-Escoublac souhaitent continuer à valoriser les déchets organiques en créant du compost en partenariat avec OLYGEO. La Direction de l'Enfance-Jeunesse et la propreté urbaine continuent de sensibiliser les enfants à travers des actions annuelles (ramassage des déchets, visite du service de la Propreté urbaine). Les écoles sont en voie d'accroître le tri à travers des collecteurs mutualisés dans les couloirs des écoles et la suppression des poubelles individuelles. La signalétique est réévaluée pour faciliter la compréhension des enfants afin de les responsabiliser et de les impliquer. De manière ludique, les agents municipaux sur la pause méridienne continuent d'initier les « Shérifs du Tri » pour faciliter l'apprentissage des gestes par les enfants, pour les enfants.



Action 13 : Économiser les consommations d'eau potable

OBJECTIFS

1. Économiser l'eau potable.
2. Réduire les factures de fourniture d'eau.
3. Récupérer et stocker des eaux de pluie.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Factures et consommations d'eau potable.

INDICATEURS QUALITATIFS

- Nettoyage des voiries avec l'eau de pluie récupérée des toitures des bâtiments communaux
- Arrosage des espaces verts avec l'eau de pluie récupérée des toitures des bâtiments communaux

Description de l'action

L'action consiste à capter et stocker dans des cuves enterrées, l'eau de pluie issue des toitures des bâtiments.

Les réseaux sont conçus pour que l'eau de pluie soit redirigée vers une cuve. Celle-ci étant équipée d'un trop plein partant en infiltration.

Des systèmes de pompages sont installés afin de remplir les engins de nettoyage de voirie, arroser les espaces verts ou les courts de tennis en terre battue.

Actions en cours

6 cuves sont actuellement installées sur le patrimoine de la commune :

- ▶ Complexe sportif Alain Burban : 50 m³
- ▶ Complexe sportif Jean Gaillardon les Salines : 30 m³
- ▶ Complexe sportif Maud Fontenoy : 5 m³
- ▶ Villa des Roches Rouges : 5 m³
- ▶ Villa Spéranza : 10 m³
- ▶ Sporting Tennis : 20 m³



Exemple de mise en place d'une cuve de récupération d'eau enterrée.

Toutes les opérations de construction et/ou de réhabilitation du patrimoine bâti incluent la création de cuves à récupération d'eaux pluviales.

Une étude globale est en cours pour le patrimoine bâti afin de déterminer les potentialités d'installation sur les bâtiments existants.

Action 14 : Réduire les consommations d'électricité

OBJECTIFS

1. *Économiser les consommations d'électricité.*
2. *Réduire les factures de ce fluide.*
3. *Réduire l'utilisation des énergies fossiles.*

INDICATEURS QUANTITATIFS

Factures et consommations d'électricité

INDICATEURS QUALITATIFS

• Confort des usagers

Description de l'action

L'action consiste à installer :

- ▶ Des appareils d'éclairage à technologie LEDs.
- ▶ Des détecteurs de mouvements pour les commandes dans les circulations, sanitaires, bureaux et locaux administratifs.
- ▶ Des installations de productions photovoltaïques.

Actions en cours

Éclairages LEDs et Détecteurs de mouvement :

- ▶ 39 bâtiments sont actuellement équipés d'éclairages LEDs avec commandes par détecteurs de mouvement pour les parties circulations et sanitaires ou locaux administratifs.
- ▶ Tous les sanitaires publics sont équipés d'éclairages LEDs avec commandes par détecteurs de mouvement (Nombre : 27).

4 productions photovoltaïques installées sur le patrimoine bâti :

- ▶ Complexe Sportif Alain Burban : Membrane de 800 m² – 36 KVA (Réinjection dans le réseau de distribution).
- ▶ Bibliothèque : Membrane photovoltaïque- 6 KVA (Réinjection dans le réseau de distribution).
- ▶ Halle du marché : Panneaux photovoltaïques – 18 KVA



Ponton solaire, port de La Baule.

(Réinjection dans le réseau de distribution).

- ▶ Ecole des Pléiades Dany Lamy : Panneaux photovoltaïques – 14 KVA (Utilisation en autoconsommation et réinjection dans le réseau de distribution).

Toutes les opérations de construction et/ou de réhabilitation du patrimoine bâti incluent des appareils d'éclairages à technologie LEDs et des détecteurs de mouvements

dans les circulations, sanitaires et locaux administratifs.

Opération en cours

Construction d'un Hôtel de Police Municipale avec installation de panneaux photovoltaïques sur la totalité de la toiture avec une puissance de 55 KVA (Utilisation en autoconsommation et réinjection dans le réseau de distribution) – Livraison prévue début 2028.

Action 15 : Économiser les consommations de gaz

OBJECTIFS

1. Économiser les consommations de gaz.
2. Réduire les factures de ce fluide.
3. Réduire l'utilisation des énergies fossiles.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Factures et consommations de gaz.

INDICATEURS QUALITATIFS :

- Confort des usagers

Description de l'action

L'action consiste à installer :

- ▶ Des robinets thermostatiques sur tous les récepteurs / corps de chauffe,
- ▶ Des régulations performantes sur les installations,
- ▶ Des chaudières à condensation à haut rendement,
- ▶ Des pompes à chaleur lorsque cela est possible.



Robinet thermostatique.



Exemple de mise en place de chaudières à condensation modernes.

Actions en cours

- ▶ 32 chaudières à condensation à haut rendement sont actuellement installées sur les bâtiments.
- ▶ Développement d'installations GTC (Gestion Technique Centralisée) et GTB (Gestion Technique du Bâtiment).
- ▶ Installation généralisée de robinets thermostatiques performants.
- ▶ Gestion et contrôle à distance des installations de chauffage (via un superviseur).
- ▶ Développement du Smart Building sur nos installations.

Opération en cours

Construction d'un Hôtel de Police Municipale avec installation de pompes à chaleur – Livraison prévue début 2028.

Action 16 : Synthèse du décret tertiaire

Description de l'action

Synthèse de l'action en cours relative à la réalisation des investissements assujettis à l'application de la réglementation du décret tertiaire. Sur l'ensemble du parc immobilier de la commune une partie seulement est concernée par les interventions techniques pour réduire les consommations d'énergie, soit environ 21 %.

Les attendus

Le **décret tertiaire** est une obligation réglementaire issue de la **loi ELAN (article 175)** et du **décret n°2019-771 du 23 juillet 2019**.

Il impose une **réduction progressive et obligatoire** des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire.

Tous les **bâtiments** concernés sont ceux détenant une **surface de plancher cumulée $\geq 1\,000\text{ m}^2$** (bureaux, écoles, centre administratif, gymnase, etc.)

Pour être conforme à la législation, la méthode choisie consiste à réduire la consommation d'énergie finale par rapport à **une année de référence postérieure à 2010** :

- ▶ -40 % d'ici 2030
- ▶ -50 % d'ici 2040
- ▶ -60 % d'ici 2050



Hôtel de ville

Les bâtiments de la commune assujettis sont :

- ▶ Stand de tir
- ▶ Ateliers municipaux
- ▶ Palais des congrès et des festivals
- ▶ Bibliothèque
- ▶ Boulodrome
- ▶ Centre de stages
- ▶ Bâtiment technique av. des Noëllles
- ▶ Vestiaires stade de foot d'Escoubac
- ▶ Club Paddock
- ▶ Complexe sportif Alain BURBAN
- ▶ Complexe sportif Maud FONTENOY
- ▶ Complexe sportif Jean GAILLARDON
- ▶ École Maternelle des Pléiades
- ▶ École Primaire des Pléiades
- ▶ Groupe Scolaire Paul Minot
- ▶ Groupe Scolaire Tanchoux Les Erables
- ▶ Bureaux techniques av. des Cerisiers
- ▶ Restaurant municipal
- ▶ Salle des fêtes des Floralties
- ▶ Serres municipales
- ▶ Stade François André
- ▶ Maison des jeunes et de la Culture
- ▶ Maison de quartier du Guézy
- ▶ Aérodrome
- ▶ Office de tourisme
- ▶ Hôtel de ville

Avancement du dossier

Un Marché de mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été notifié à la société DRAPO. Sa mission d'Aide à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) réside dans la réalisation d'études énergétiques des 26 bâtiments concernés par ce décret. Elles devront définir les différentes orientations possibles pour répondre aux exigences du décret tertiaire au vu des caractéristiques propres à chacun des bâtiments.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) se verra confier un travail de planification afin d'établir un programme de rénovation associé à un Plan pluriannuel d'investissement. Ce dernier devra être établi pour conjuguer les critères de mise en conformité au plan de travaux de réhabilitation selon l'échéance 2030, 2040 et 2050.

Pour cette mise en place, le travail réalisé en 2025 a été de planifier un ordonnancement des étapes préparatoires à ces interventions et distinctement pour chacun des bâtiments :

- ▶ Un état des lieux de l'existant.
- ▶ L'analyse des consommations et des factures.
- ▶ Une simulation thermique dynamique.
- ▶ L'établissement de préconisations pour les usages et l'utilisation des bâtiments.
- ▶ L'établissement de préconisations de travaux pour le bâti et les équipements.
- ▶ L'établissement de faisabilités lorsque cela est possible pour l'utilisation d'énergies renouvelables.
- ▶ L'établissement de scénarii de travaux avec indications des diminutions des consommations d'énergies pour chaque proposition, des temps de retour sur investissements et les possibilités de financements ou subventions existantes.
- ▶ L'établissement d'un plan Pluriannuel d'investissements (de 2025 à fin 2030) permettant de répondre aux exigences du décret tertiaire à fin 2030.
- ▶ L'établissement d'un plan Pluriannuel d'investissements (de 2025 à fin 2030) permettant de répondre aux exigences du décret tertiaire à fin 2040.
- ▶ L'établissement d'un plan Pluriannuel d'investissements (de 2025 à fin 2030) permettant de répondre aux exigences du décret tertiaire à fin 2050.

La prochaine échéance sera le dépôt des attestations de consommation sur la plateforme numérique OPERAT pour le 1er juillet 2026. Il sera temps ensuite d'élaborer le Plan pluriannuel d'Investissement pour la fin 2026.

Action 17 : Des pratiques différenciées pour favoriser la biodiversité en ville

OBJECTIFS

1. *Évoluer vers des pratiques adaptées.*
2. *Valoriser le travail des agents municipaux.*
3. *Sensibiliser les habitants à la biodiversité urbaine et à son rôle écologique.*

INDICATEURS QUANTITATIFS

436 000 m² d'espaces entretenus

343 600 m² d'espaces enherbés

>200 plants distribués pour les pieds de murs

22 articles parus dans la presse

24 publications sur les réseaux sociaux

2 événements

INDICATEURS QUALITATIFS

- Évolution de la perception des usagers.
- Diversité floristique observée dans les zones en gestion différenciée.
- Présence accrue d'espèces faunistiques indicatrices (pollinisateurs, oiseaux, etc.).
- Visibilité des actions de la collectivité dans les médias locaux.

Description de l'action

La gestion des espaces verts évolue vers une approche plus durable, intégrant les enjeux climatiques et écologiques au travers de pratiques adaptées favorisant la biodiversité. L'intégration de trames vertes et bleues, la plantation d'essences locales, le fauchage tardif ou encore la désimperméabilisation des sols contribuent à préserver les écosystèmes tout en améliorant le cadre de vie.



Parc des Dryades.

Au-delà de leurs bénéfices environnementaux, ces nouvelles méthodes permettent d'optimiser l'entretien des espaces en réduisant la fréquence des interventions, tout en maintenant leur qualité. Elles valorisent également le travail des agents, dont l'implication et l'adaptation des pratiques sont essentielles pour répondre aux enjeux environnementaux actuels.

Parallèlement, plusieurs actions de sensibilisation sont menées afin de mieux faire connaître les enjeux de la biodiversité urbaine. La Ville s'appuie sur des outils variés et complémentaires : signalétique pédagogique dans les espaces verts, articles dans la presse locale, contenus numériques sur le site internet et les réseaux sociaux, ainsi que des événements grand public tels que La Baule en Fleurs, qui mettent en lumière la biodiversité et les initiatives locales. Ces actions visent à encourager une dynamique

collective autour de la nature en ville, et à mieux faire comprendre les enjeux environnementaux auprès de tous les publics.

Actions en cours

- ▶ Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques.
- ▶ Identification des espaces chronophages en entretien.
- ▶ Aménagement des sites pour faciliter l'accès à leur entretien
- ▶ Cartographie des espaces concernés par la gestion écologique.
- ▶ Intégration des corridors écologiques dans les plans d'aménagement.
- ▶ Suivi écologique des zones en fauchage tardif.
- ▶ Création de pieds de murs végétalisés.
- ▶ Mise en place de signalétiques pédagogiques dans les parcs et jardins.

Action 18 : Réduire l'imperméabilisation des sols

OBJECTIFS

1. Favoriser l'infiltration des eaux pluviales pour limiter le ruissellement.
2. Restaurer les fonctions écologiques des sols en milieu urbain.
3. Améliorer le confort thermique et la qualité paysagère des espaces publics.

INDICATEURS QUANTITATIFS

environ **1 200 m²** de surface totale désimperméabilisée.

2 Aménagements de noues végétales réalisés, dont l'allée ouest d'Atlantia et à la Maison de Quartier du Guézy.

1 projet de désimperméabilisation de cour d'école pour 2026.

INDICATEURS QUALITATIFS

- Amélioration de la capacité d'infiltration des sols.
- Évolution de la perception des usagers (cadre de vie, confort thermique).
- Impact positif sur la biodiversité locale.

Description de l'action

La gestion des espaces verts évolue vers une approche plus durable, intégrant les enjeux climatiques et écologiques. Elle repose sur des pratiques différenciées qui favorisent la biodiversité, réduisent l'impact environnemental et améliorent le cadre de vie. L'entretien écologique, le fauchage tardif, la plantation d'essences locales et la désimperméabilisation des sols sont autant d'actions concrètes mises en œuvre. Cette démarche valorise également le travail des agents, dont l'implication et la montée en compétences sont essentielles pour adapter les pratiques aux nouveaux enjeux. La mise en place de ces nouvelles méthodes permet aussi une optimisation du temps d'entretien, en



Jardins du Parc Lassalle.

réduisant la fréquence des interventions tout en maintenant la qualité des espaces. Les espaces verts deviennent ainsi des leviers de résilience urbaine et des refuges pour la faune et la flore.

Actions en cours

- Identification des zones prioritaires à désimperméabiliser.
- Intégration des solutions perméables dans les projets d'aménagement en cours.
- Réalisation des travaux de réaménagement (cours d'école, parkings, trottoirs).
- Installation de noues végétalisées.

Action 19 : Surveiller et réguler les espèces invasives et nuisibles

OBJECTIFS

1. Cartographier et suivre des espèces exotiques envahissantes et nuisibles.
2. Interventions de régulation écologique.

INDICATEURS QUANTITATIFS

116 nids de frelons asiatiques détruits

178 signalements traités en lien avec les frelons

443 pins traités pour nid de chenilles processionnaires

109 nids de goélands recensés

INDICATEURS QUALITATIFS

- Réduction des nuisances perçues par les usagers
- Niveau de coordination entre les services et les partenaires
- Évolution de la connaissance des espèces nuisibles par les agents et les habitants

Description de l'action

Certaines espèces animales et végétales, invasives ou nuisibles, peuvent poser des problèmes importants en milieu urbain : risques sanitaires (piqûres, allergies), dégradation des milieux, gêne pour les usagers. Cette action vise à structurer une réponse adaptée à ces enjeux, en combinant surveillance, intervention ciblée, et communication préventive.

Les frelons asiatiques, les chenilles processionnaires du pin, et les végétaux comme l'herbe de la pampa ou la renouée du Japon nécessitent des actions coordonnées entre les services techniques, les prestataires spécialisés et les habitants. L'objectif est de limiter leur propagation, d'intervenir rapidement en cas



Chenilles processionnaires.



Frelon asiatique.

de danger, et d'informer les usagers sur les comportements à adopter. Cette action a sollicité une collaboration avec Cap-Atlantique.

Actions en cours

- Mise en place d'un protocole de signalement et d'intervention.
- Cartographie des zones sensibles ou récurrentes.
- Suivi annuel des espèces végétales invasives sur les espaces publics.

Action 20 : **Animer des ateliers pédagogiques en milieu scolaire**

OBJECTIFS

1. *Interventions pédagogiques sur la nature en ville.*
2. *Création de potagers scolaires et plantations.*
3. *Intervention sur les déchets et le tri sélectif.*

INDICATEURS QUANTITATIFS

9 ateliers pédagogiques de sensibilisation biodiversité réalisés (plantation, projets de désimperméabilisation, nichoirs et tri sélectif/propreté)

INDICATEURS QUALITATIFS

- Niveau d'intérêt et d'engagement des élèves
- Satisfaction des enseignants et des partenaires éducatifs

Description de l'action

Les ateliers pédagogiques en milieu scolaire sont un outil essentiel pour transmettre les valeurs de respect de la nature et de compréhension des écosystèmes urbains.

Les activités proposées sont adaptées à l'âge des élèves et privilégient une approche ludique et interactive. Parmi les ateliers réalisés figurent la plantation de bulbes, l'animation autour du potager (plantation ou rempotage), la fabrication de nichoirs et abris à chauves-souris, une sortie aux ateliers municipaux sur le tri sélectif et les engins de propreté ainsi que différents ateliers en lien avec un projet de désimperméabilisation d'une cour d'école. Ces actions concrètes permettent aux enfants de comprendre les cycles naturels, d'expérimenter des gestes écologiques et de s'impliquer dans la transformation de leur environnement.



Exemple d'atelier sur la biodiversité.



Exemple d'atelier sur la biodiversité.

Actions en cours

- Poursuite des ateliers existants (plantations, potager, nichoirs).
- Élaboration et mise à jour des supports pédagogiques adaptés aux différents niveaux scolaires.
- Développement de nouvelles thématiques (zones humides, pollinisateurs, gestion des déchets).

Action 21 : Gérer le patrimoine arboré public et privé

OBJECTIFS

1. Inventaire et suivi sanitaire du patrimoine arboré.
2. Élaboration d'un plan de gestion des arbres urbains.
3. Intégration des arbres remarquables dans les documents d'urbanisme.
4. Actions de plantation et renouvellement raisonné du patrimoine arboré.
5. Sensibilisation des propriétaires privés à la gestion durable des arbres.

INDICATEURS QUANTITATIFS

> 9 000 arbres inventoriés et suivis

21 arbres plantés et renouvelés en régie

24 arbres plantés et renouvelés par entreprise

INDICATEURS QUALITATIFS

- État sanitaire global du patrimoine arboré (évolution des indicateurs phytosanitaires).
- Perception des habitants et des propriétaires privés sur la valeur écologique et patrimoniale des arbres

Description de l'action

Le patrimoine arboré urbain constitue un élément essentiel de la qualité de vie et de la biodiversité en ville. Sa gestion durable repose sur un suivi sanitaire rigoureux, un plan de gestion adapté et des actions de plantation raisonnées pour anticiper le vieillissement et les risques liés aux arbres.

L'intégration des arbres remarquables dans les documents d'urbanisme garantit leur préservation face aux projets d'aménagement.

Une attention particulière est portée à la sensibilisation des propriétaires privés, afin de promouvoir des pratiques respectueuses et durables.

Cette démarche vise à concilier



Parc des Dryades.

sécurité, esthétique, biodiversité et adaptation au changement climatique.

Actions en cours

- Inventaire du patrimoine arboré et suivi sanitaire.
- Élaboration d'un plan de gestion/charte de l'arbre.
- Intégration des arbres remarquables dans les documents d'urbanisme.
- Traitement des demandes d'élagage et d'abattage sur le domaine privé.

Action 22 : **Protéger et gérer les zones humides urbaines**

OBJECTIFS

1. *Préserver la biodiversité spécifique aux zones humides.*
2. *Maintenir les fonctions écologiques.*
3. *Sensibiliser les habitants et les usagers à l'importance des zones humides en ville.*

INDICATEURS QUANTITATIFS

2 projets de restauration ou d'aménagement réalisés

environ **500 m²** de surface totale des zones humides restaurées

INDICATEURS QUALITATIFS

- Évolution de la qualité écologique des zones humides
- Impact des actions sur la perception et les comportements

Description de l'action

Les zones humides urbaines jouent un rôle essentiel dans la régulation des eaux pluviales, la filtration des polluants et la préservation de la biodiversité. Leur protection et leur gestion permettent de maintenir ces fonctions écologiques tout en offrant des espaces naturels favorables à la faune et à la flore.

Restaurer des zones humides favorise la présence de prédateurs naturels des moustiques (libellules, amphibiens, oiseaux, chauves-souris), contribuant ainsi à leur régulation. Une mare est donc un atout écologique, loin de l'idée reçue selon laquelle elle serait simplement une eau stagnante.

La démarche repose sur des actions complémentaires : inventaire, gestion écologique, restauration, sensibilisation et communication.



Parc de la Torre.

Actions en cours

- Inventaire des zones humides et suivi écologique (faune, flore, qualité de l'eau).
- Création ou restauration de mares et bassins végétalisés pour renforcer la biodiversité et la régulation naturelle.
- Mise en place d'une gestion écologique.
- Installation de panneaux pédagogiques.

Action 23 : Améliorer la gestion des déchets urbains

OBJECTIFS

1. Renforcer le tri sélectif pour favoriser le recyclage et réduire l'enfouissement.
2. Limiter les nuisances liées aux déjections canines.
3. Réduire les dépôts sauvages afin de protéger les sols, les cours d'eau et la biodiversité.

INDICATEURS QUANTITATIFS

480 corbeilles installées dans la ville

84 distributeurs de sacs à déjections canines à disposition

167 interventions réalisées pour dépôts sauvages

INDICATEURS QUALITATIFS

- Niveau de propreté des espaces publics
- Impact des actions sur la réduction des incivilités et la préservation de l'environnement

Description de l'action

Une gestion durable des déchets urbains ne se limite pas à la propreté : elle contribue à la protection des sols, à la réduction des pollutions et à la préservation de la biodiversité.

L'installation de poubelles de tri a pour but d'encourager le recyclage et de limiter l'impact environnemental des déchets. Les distributeurs de sacs pour déjections canines améliorent la qualité des espaces verts et réduisent les risques sanitaires. Enfin, la lutte contre les dépôts sauvages protège les milieux naturels et évite la contamination des sols et des eaux.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et de respect de l'environnement.



Tri sélectif, place des Palmiers.

Actions en cours

- Installation de poubelles de tri des déchets dans les espaces publics stratégiques pour favoriser le recyclage.
- Déploiement de distributeurs de sacs à déjections canines pour limiter les nuisances et préserver les espaces verts.
- Création de supports pédagogiques pour sensibiliser au tri et aux impacts environnementaux des déchets.

Action 24 : **Révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de La Baule-Escoublac : renforcer la protection du patrimoine paysager et architectural pour une ville-jardin durable**

OBJECTIFS

1. *Transformer l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) conformément à la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine de 2016 (LCAP) pour renforcer la protection patrimoniale et paysagère.*
2. *Préserver le patrimoine arboré et paysager identitaire (pinède, jardins), maîtriser la densification urbaine, clarifier le règlement et sensibiliser les habitants à la valeur écologique et culturelle du SPR.*

INDICATEURS QUANTITATIFS

- Nombre d'arbres conservés ou replantés
- Taux de diversification des essences
- Surface des espaces verts protégés ou requalifiés
- Respect des prescriptions PVAP.

Description de l'action

Le SPR couvre 391 ha, regroupe 6 871 immeubles et environ 70 000 arbres. La révision introduit un PVAP qui supprime les anciennes catégories de classement pour une distinction claire : protégé / non protégé. Elle renforce la protection des espaces verts identitaires et impose des prescriptions fortes : sols perméables, interdiction des gazons synthétiques, obligation de replantation avec essences locales, maintien des continuités paysagères.

Motif du choix des objectifs

La Baule-Escoublac est reconnue pour son image de ville-jardin et son patrimoine balnéaire. La pression foncière, la mutation du couvert végétal et les effets du changement climatique menacent cet équilibre. La révision du SPR est indispensable pour préserver l'identité paysagère et



Canopée de La Baule-Escoublac.

architecturale tout en permettant une évolution maîtrisée.

Attendus

Maintien d'une densité arborée élevée, diversification des essences et résistantes aux effets du réchauffement climatique, valorisation de l'image de La Baule-Escoublac comme territoire durable et attractif, réduction des risques de minéralisation et de fragmentation paysagère.

Perspectives

Programme pluriannuel de replantation, création d'un observatoire du patrimoine paysager, partenariats avec

l'Office National des Forêts (ONF) et associations locales, intégration des énergies renouvelables sous conditions (capteurs solaires, isolation thermique extérieure).

Synthèse et bilan

Cette action est un levier stratégique pour concilier protection patrimoniale, qualité architecturale et développement durable. Elle préservera la ville-jardin tout en anticipant les impacts du changement climatique et en maîtrisant la densification. À terme, elle renforcera l'attractivité touristique et résidentielle, tout en affirmant la vocation écologique et culturelle du territoire.

Action 25 : Guide d'accompagnement des projets urbains

OBJECTIFS

1. Clarifier les attentes du territoire en matière de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale pour les opérations neuves.
2. Améliorer la qualité des projets, favoriser l'insertion urbaine et paysagère, la biodiversité, la sobriété foncière et la transition écologique.

INDICATEURS PRINCIPAUX

- Nombre d'opérations accompagnées par le guide
- Taux d'intégration des préconisations (biodiversité, insertion paysagère, confort d'été)
- Surface végétalisée et perméable
- Part des matériaux biosourcés et issus du réemploi.

Description de l'action

Le guide constitue un outil opérationnel pour les communes et les professionnels. Il s'articule autour de trois volets : un référentiel de bonnes pratiques (insertion urbaine, biodiversité, confort d'été), une fiche d'évaluation des projets et un processus d'échanges pour fluidifier le dialogue entre opérateurs et collectivités dès la phase de faisabilité.

Motif du choix des objectifs

Face à la pression foncière et aux tensions sur le marché du logement, il est essentiel de garantir des opérations neuves qui préservent le cadre de vie, favorisent la biodiversité et répondent aux besoins des habitants. Ce guide incarne une vision partagée pour un habitat durable et attractif.

Attendus

Des projets intégrés dans leur contexte urbain et paysager, une offre de logements diversifiée et adaptée, des espaces extérieurs qualitatifs et végétalisés, une réduction des impacts



Résidence Mesemena.

environnementaux (gestion des eaux pluviales, matériaux biosourcés, mobilité douce).

Perspectives

Diffusion du guide auprès des opérateurs et des communes, organisation d'ateliers de sensibilisation, intégration des préconisations dans les échanges préalables aux permis de construire, évaluation régulière des projets pour ajuster le guide.

Synthèse et bilan

Le guide est un levier stratégique pour la transition écologique du territoire. Il favorise la qualité des opérations neuves, la préservation des paysages et la biodiversité, tout en répondant aux besoins en logement. À terme, il contribuera à faire de La Baule-Escoublac un territoire exemplaire en matière d'urbanisme durable et de qualité de vie.

Action 26 : Naissance d'un éco-quartier : orientation d'aménagement et de développement du Ménigot

OBJECTIFS

1. Créer un éco-quartier exemplaire conciliant urbanisation maîtrisée, préservation des milieux naturels et qualité de vie.
2. 267 logements dont 91 logements locatifs sociaux (LLS) dont 10 inclusifs, 24 logements en Bail Réel Solidaire (BRS), 30 lots en accession abordable et 111 logements libres.
3. Préserver 2 hectares de zones humides, maintenir 80 % des haies existantes et créer des corridors écologiques pour la faune.
4. Gestion durable des eaux pluviales par noues et bassins végétalisés.

INDICATEURS QUANTITATIFS

2 ha de zones humides préservées
80 % de haies conservées
3 corridors écologiques créés
91 logements sociaux livrés
24 logements BRS
> 50 % de perméabilité des sols

Description de l'action

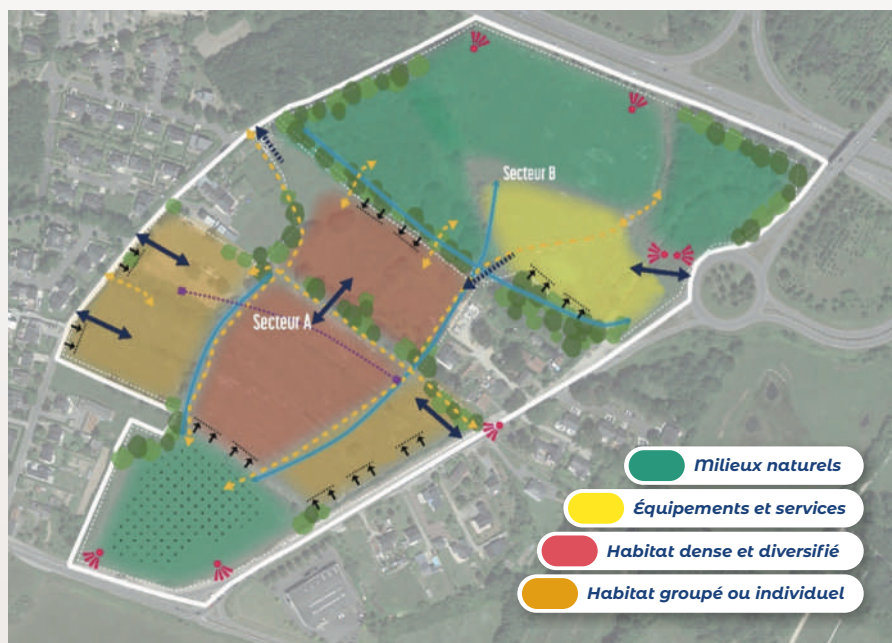
Le secteur du Ménigot couvre 15 ha dont 8 ha à urbaniser. L'Orientation d'Aménagement et de Programme (OAP) révisée en 2023 intègre la zone humide au sud (2 ha) et la trame verte et bleue.

Programme : 267 logements dont 91 sociaux (10 inclusifs), 24 en Bail Réel Solidaire (BRS), 30 lots en accession abordable, 111 logements libres et 1 local de service.

Biodiversité : conservation des haies, création de pierriers pour reptiles et d'espaces herbacés pour oiseaux.

Motif du choix des objectifs

Répondre à la carence en logements sociaux (taux actuel : 9,36 % au 31-12-2025) et aux obligations de la Solidarité et du Renouvellement Urbain (SRU), tout en intégrant les zones humides et la biodiversité. L'opération incarne une vision durable et inclusive.



Plan d'aménagement - Écoquartier du Ménigot

Attendus

Un quartier exemplaire conciliant urbanisme, nature et qualité de vie. Maintien des continuités écologiques, réduction des îlots de chaleur, mobilité douce et confort d'été.

Perspectives

Travaux de voirie : septembre 2025 ; Démarrage des constructions : 1^{er} trimestre 2026 ; Livraison des premiers bâtiments : 2028. Mise en place d'un observatoire biodiversité et suivi des indicateurs.

Synthèse et bilan

Le projet du Ménigot est novateur par l'intégration des zones

humides dans l'aménagement, la mixité sociale renforcée (LLS, BRS, inclusifs), la gestion durable des eaux pluviales, l'usage de matériaux biosourcés et la promotion des mobilités douces. Il constitue un modèle d'éco-quartier conciliant enjeux sociaux et environnementaux.



Exemple de projet d'éco-quartier.

Action 27 : Gestion de l'eau pluviale dans les aménagements de voirie

OBJECTIFS

1. Gérer les eaux pluviales par infiltration
(Création de tranchées drainantes, de bassins de rétention avec des casiers...).
2. Éviter les rejets d'eaux pluviales en mer.
3. Recharger les nappes phréatiques.

INDICATEURS QUANTITATIFS

163 m³ de réseaux drainants créés en 2025

10 690 m² de surface minérale traitée (Trottoirs et routes)

INDICATEURS QUALITATIFS

- Nombre d'inondations de propriété privée en baisse
- Meilleure santé des végétaux en bordure de voirie
- Gazon et plantes herbacées plus vertes en situation de canicule

Description de l'action

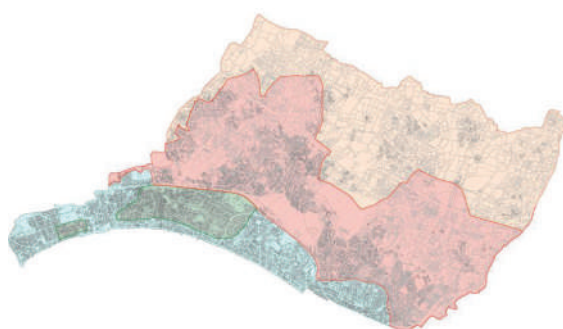
Le territoire de la ville de La Baule-Escoublac présente dans sa globalité des fonctionnements hydrauliques variés, liés à la nature du sol, à la proximité de la mer ainsi qu'à sa situation géographique particulière, entre l'Océan et les marais de la Brière (ruisseaux, étiers).

Pour la création de trottoirs et routes imperméables : prévoir une pente vers les espaces plantés, une facilité d'écoulement vers ceux-ci et leur implantation en dessous du niveau de la partie imperméable.

Cette technique permet de récupérer un maximum d'eau de ruissellement afin qu'elle ne se déverse pas dans les canalisations d'eau pluviale.



Bassin versant du cours d'eau de Mazy et son espace de fonctionnement.



Plan de zonage infiltration

- Zone infiltration emprise 2000m³
- Zone infiltration favorable
- Zone infiltration moyenne
- Zone infiltration parcelle 20m³

Actions en cours

- ▶ Aménagement de la première tranche de la promenade de mer
- ▶ Aménagement de noues lotissement fontaine du château
- ▶ Désimperméabilisation Atlantia
- ▶ Reprise des noues du Mail de Belem
- ▶ Aménagement de l'allée de la Masse (partie publique et privée)
- ▶ Aménagement du Boulevard de Champsavin
- ▶ Création de bassins d'infiltration à ciel ouvert ou enterrés et tranchées drainantes
(5 bassins à ciel ouvert + 83 bassins enterrés dont 9 réalisations en 2025)
- ▶ Entretien des tranchées drainantes, puisards et regards
- ▶ Reconstitution des fossés
- ▶ Reprofilage des noues du Mail de Belem (curage)
- ▶ Aménagement de voirie avec des matériaux drainants

Action 28 : **Un réseau de recharge pour véhicules électriques ou hybrides**

OBJECTIFS

1. *Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).*
2. *Augmenter le nombre de points de recharge sur la voie publique.*
3. *Augmenter la part des modes de déplacements alternatifs.*

INDICATEURS QUANTITATIFS

22 stations

96 points de recharge
≤ à 24 kW

26 points de recharge
≥ à 24 kW

26 176 charges en 2025

427 411 Kilowatts heure
consommés

16,34 kWh
de consommation
moyenne par session

1,94 h de durée moyenne
de charge par session

90,95 % de taux
de disponibilité



Station de recharge de La Baule-Escoublac.

Description de l'action

Développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Ce besoin est exprimé sur tout type de secteurs (urbain dense, péri-urbain ou rural), pour tout type d'infrastructures (normale, accélérée ou rapide).

État des lieux et volonté municipale en termes d'infrastructures de recharge

Par son statut de ville balnéaire et la qualité de ses infrastructures, la Ville de La Baule-Escoublac bénéficie d'une forte attractivité. Avec une population qui passe de 17 000 habitants en hiver à plus de 150 000 habitants en été, la Ville de La Baule-Escoublac souhaite permettre le développement de la mobilité de ses administrés mais aussi des usagers en itinérance.

Cet appel à initiatives privées répond aux dispositions réglementaires en vigueur (Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et loi Climat et résilience), en prenant en considération notamment

l'essor des ventes de véhicules électriques et hybrides, et la sollicitation d'usagers souhaitant bénéficier d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur la Ville de La Baule-Escoublac.

Décision des orientations des actions à mener ou mesure à prendre

- ▶ Avoir un réseau de charge performant et efficient.
- ▶ Poursuivre le déploiement dans les parkings en sous-sol.
- ▶ Adapter le réseau aux nouvelles demandes et aux évolutions technologiques.
- ▶ Disposer d'une haute qualité de service.

Action 29 : Une mobilité douce

OBJECTIFS

1. Diminuer le nombre de véhicules sur les routes en encourageant le non-recours à la voiture sur les petits trajets.
2. Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
3. Augmenter le pouvoir d'achat des ménages périurbains.
4. Augmenter la part des modes de déplacements alternatifs.

INDICATEURS QUANTITATIFS

6 bornes de gonflage

14 stations de vélos électriques

de 90 à 110 vélos en libre-service (selon la saison)

46,658 km d'aménagement cyclable

46 606 gonflages assurés par les bornes autonomes

138 605 km effectués avec des vélos électriques en libre-service en 2025

5 669 inscrits à l'application « La Baule vélo Libre-service »



Piste cyclable du remblai de La Baule-Escoublac.

Description de l'action

La municipalité s'est engagée à développer les aménagements cyclables tout en favorisant le partage de la voie à tous les usagers.

Le Plan vélo prévoit la création de 12 itinéraires structurants d'une distance totale de 72 kms.

Etat des lieux et volonté municipale en termes de mobilité douce

La municipalité s'est engagée à poursuivre le déploiement des aménagements cyclables.

Si près de 50 km de voies cyclables

sont déjà déployées, au fur et à mesure des travaux de requalification de voirie de nouveaux aménagements sont réalisés.

En 2025, un marquage spécifique à la sécurité des cyclistes a été réalisé sur une quinzaine de giratoires situés sur les itinéraires cyclables du plan vélo.

Par ailleurs, plus de 7 kms d'itinéraires cyclables ont été créés au nord de la commune.

Décision des orientations des actions à mener ou mesure à prendre

- Mettre en valeur des pistes cyclables par une signalétique appropriée.
- Poursuivre le déploiement d'aménagements cyclables les plus sécurisant pour les cyclistes.
- Demander aux baulois leurs souhaits en matière d'aménagement de voies douces.
- Mettre un dispositif pour tenter de quantifier la fréquentation des pistes en vue d'une estimation de celles les plus fréquentées et de leur localisation.



Plus d'infos : Hôtel de Ville de La Baule-Escoublac
7, avenue Olivier Guichard - BP 172 - 44504 LA BAULE CEDEX



@VilleLaBaule

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

labaule.fr